



AVIS IMPORTANT

AUX PROPRIÉTAIRES QUI VENDENT LEUR COUPE DE BOIS

Veuillez prendre note que les propriétaires qui vendent leur coupe de bois **perdent** leur reconnaissance de «producteur» pour les propriétés concernées et pour la durée de la vente.

Conséquemment:

- ❖ En vendant leur coupe de bois, ces propriétaires ne détiennent plus de droit de vote à l'assemblée générale annuelle de l'OPBG pour les propriétés concernées et pour la durée de la vente;
- ❖ L'OPBG émettra un contingent à **l'acquéreur de la coupe de bois** s'il détient cette coupe **pour au moins l'année concernée par la demande de contingent** et s'il respecte les critères prévus dans la demande de contingent;
- ❖ Il est de la responsabilité de ces propriétaires de s'adresser à **l'acquéreur de la coupe de bois** pour recevoir des informations ou copie de documents concernant les livraisons, ajustements de prix et ventes de bois sur les propriétés concernées;
- ❖ Il est de la responsabilité de **l'acquéreur de la coupe de bois d'assumer la gestion des livraisons, des paiements et des informations par propriétaire et par provenance, s'il y a lieu;**
- ❖ L'OPBG remettra **une copie** des documents suivants à **l'acquéreur de la coupe de bois ou à son représentant**: permis de livraison, feuillet de pesée ou de mesurage, facture, paiement des livraisons et ajustement de prix (chèque ou dépôt direct) et rapport annuel de livraisons (à la fin de l'année financière et sur demande).
- ❖ **Au besoin**, l'OPBG peut fournir un rapport spécifique **par propriété** à la demande de **l'acquéreur de la coupe de bois** moyennant des frais.

La Direction

Contrat d'achat de coupe de bois

Par la présente je, _____

Demeurant à _____

Tél.: _____

VENDS UN DROIT DE COUPE À _____

Demeurant à _____

Tél.: _____

pour les lots (s) _____

rang (s) _____

Canton _____ Superficie Forestière Totale : _____ ha

pour la période du _____ au _____

pour la somme de _____ \$ (facultatif).

L'Office des Producteurs de Bois de la Gatineau pourra par le fait même émettre un contingent à l'acquéreur pour la propriété décrite ci-haut.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ À _____

CE ____ IÈME JOUR DU MOIS DE _____ DE L'AN _____

PROPRIÉTAIRE

ACQUÉREUR DU DROIT DE COUPE

TÉMOIN

TÉMOIN

N.B.: Une preuve de propriété du vendeur (facture de taxes municipales) sera exigée par l'Office avec le contrat d'achat de coupe de bois.
Des conditions particulières entre les parties peuvent être précisées au verso.

**Conditions particulières
(Suggestions)**

Délai prévu pour libérer les aires d'empilement après la fin du contrat.

Inscrire une date ou une durée en jours : _____

Conditions particulières pour les périodes de chargement (Ex.: jour seulement, pendant la semaine, etc.) préciser : _____

Responsabilité quant à la voirie forestière (Ex.: Qui est responsable du déneigement, de la réfection du chemin pendant et après la période de coupe) préciser: _____

Type de machinerie (Ex.: Débusqueuse à câble, tracteur, chevaux, etc) préciser: _____

Type de Coupe (Ex.: Eclaircie avec ou sans martelage, pourcentage de récolte, diamètre minimum à récolter, etc.) préciser: _____

Responsable des lignes de lot (Ex.: Propriétaire ou acquéreur) et méthode (Ex.: rafraîchissement des lignes de lots) préciser: _____

Autres conditions: _____

PROPRIÉTAIRE

ACQUÉREUR DU DROIT DE COUPE

TÉMOIN

TÉMOIN